

Article 29 du Règlement

Le ministre de l'Agriculture nous a dit à la Chambre et dans ses communiqués que les organisations agricoles ne voulaient rien savoir de plus que ses vagues promesses d'aide et son expression de soutien. Au cours des derniers jours, nous avons reçu des lettres, par la poste et par télex, nous indiquant qu'au moins deux des plus grandes organisations agricoles, une au Manitoba et une en Saskatchewan, avaient demandé une forme d'assurance. Beaucoup d'autres organisations ont dit la même chose après cette abominable réunion avec le ministre, en mars, où il a dit que les organisations agricoles ne voulaient réellement rien de plus que de le voir sourire et serrer les mains à la porte.

Dans une lettre datée d'aujourd'hui, adressée au premier ministre (M. Mulroney), le *Saskatchewan Wheat Pool* demande à tous les députés de reconnaître la très grave situation économique des agriculteurs et de leur famille. Il demande que des programmes soient mis en oeuvre immédiatement. Il demande au premier ministre de créer sans délai des programmes fédéraux-provinciaux pour que les agriculteurs puissent continuer à exploiter leurs propriétés et, plus particulièrement, que l'on envisage sans tarder un paiement de compensation substantiel pour la campagne agricole 1987-1988. C'était dit très clairement.

Au Manitoba les *Keystone Agricultural Producers* disaient la même chose. Au nom des producteurs de grains du Manitoba ils demandaient au gouvernement d'annoncer dès que possible son intention de présenter pour la campagne agricole 1987-1988 un programme similaire à celui de 1986, avec un niveau de soutien au moins équivalent. Les agriculteurs veulent une réponse maintenant et c'est la raison de ce débat.

● (2140)

Le ministre de l'Agriculture a dit que s'il a annoncé la levée du moratoire c'est que depuis le 17 septembre 1985, il avait institué des programmes visant à écarter la menace qui pèse sur à peu près 20 p. 100 des agriculteurs ayant contracté des emprunts. Il a dit que le gouvernement avait établi des bureaux d'examen de l'endettement agricole. Il a institué un programme de transition pour aider les personnes qui doivent abandonner l'agriculture parce qu'elles n'ont pas le choix. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a parlé de certains de ces programmes ce soir. Il a dit que c'était une belle réussite. D'après les chiffres qu'il a cités, on serait porté à croire que de 50 à 60 p. 100 des agriculteurs qui ont contacté les bureaux d'examen de l'endettement agricole ont gardé leur exploitation et sont parvenus à ne pas devoir abandonner la terre.

Rien n'est moins vrai. Le ministre voulait peut-être dire que 50 ou 60 p. 100 des demandes étaient examinées. D'après les informations obtenues auprès de ces bureaux, moins de la moitié des entreprises ont survécu. À peu près la moitié des demandes sont rejetées d'office. La moitié vont au bureau d'examen de l'endettement agricole et peut-être la moitié ou un quart de ces agriculteurs peuvent continuer à exploiter.

M. Schellenberger: Oui.

M. Althouse: J'insiste sur le «peut-être» car très peu d'agriculteurs reçoivent une entente par écrit signée. Il est possible que 60 p. 100 des agriculteurs aient essayé, mais ils ne sont pas encore parvenus à sauver leur exploitation, monsieur.

M. Schellenberger: Oui.

M. Althouse: Ils n'ont pas encore sauvé leur exploitation, monsieur. Voyez ce que l'Ontario Federation of Agriculture a dit ce matin en comité. Elle a dit que jusqu'à présent, les bureaux d'examen de l'endettement agricole avaient reçu 425 demandes, dont 193 étaient examinées, et que au bout de sept mois, deux agriculteurs seulement avaient reçu une entente signée. Nous savons donc le sort réservé à deux fermes familiales de l'Ontario après réexamen de leur dette.

Selon Agriculture Canada, les agriculteurs en difficulté ont environ 10 milliards de dollars de dette. Pour l'Ontario, cela représente 2 milliards de dollars. Ce qui est regrettable, c'est que plus ces exploitations agricoles sont menacées, plus la valeur des biens agricoles que possèdent les agriculteurs canadiens diminue. Il n'existe aucune formule précise, comme on peut s'en douter, mais en gros, lorsque le prix des denrées de base, les grains en l'occurrence, baisse d'environ 50 p. 100, ce qui a été le cas pour tous les grains, le prix de la terre va baisser encore davantage. Les loyers deviennent alors inabornables.

J'ai fait une série d'appels téléphoniques dans ma circonscription, en parlant aux conseillers municipaux et en assistant aux réunions municipales annuelles où les agriculteurs viennent discuter des problèmes agricoles juste avant les semailles de printemps. Dans les secteurs où la production est très élevée, où la terre est riche et les pluies suffisantes, comme la région de Spalding dans la zone de la terre noire, bien arrosée, où les récoltes rapportent beaucoup, où la terre a été continuellement cultivée pendant huit ou dix ans et le loyer payé en espèces, j'ai entendu dire que certains ont beaucoup de mal à trouver des agriculteurs pour exploiter la terre. Les propriétaires en sont arrivés au point où ils offrent la terre si le loyer versé suffit à payer l'impôt. Les gens ne se précipitent pas pour la prendre. Voilà où nous en sommes et ce, avant l'annonce d'une nouvelle baisse de 18 p. 100 du prix initial du blé.

Les choses vont mal et il s'en est suivi une baisse importante de la valeur des avoirs agricoles. Cela entraîne toute une série de problèmes. Selon moi, en levant le moratoire, le ministre de l'Agriculture a donné le feu vert à une foule d'autres établissements de crédit qui vont prendre des mesures qu'ils retardaient, je pense, car ils attendaient un signe de l'organisme fédéral.

Je remarque que la Société du crédit agricole de la Colombie-Britannique, relativement restreinte à l'échelle nationale, puisqu'elle n'a consenti qu'environ 2 300 prêts, dont près de 488 sont en souffrance depuis plus de deux ans, vient de décider ou doit annoncer prochainement qu'elle va lever le moratoire visant les prêts consentis dans la province. Il y a 12 candidats immédiats à la saisie, pour la plupart dans le district de la Rivière de la Paix. Les banques de la Colombie-Britannique, dont la base agricole est très restreinte, détiennent actuellement, selon les estimations de la Fédération de l'agriculture de la province, près de 40 000 hectares de terres arables en Colombie-Britannique. Pour ceux qui n'ont toujours pas adopté le système métrique, cela représente 100 000 acres. La SCA détient actuellement, selon les estimations, près de 5 000 hectares et si on lève ce moratoire, la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique estime qu'elle détiendra bientôt plus de 35 000 hectares dans la province. Là encore, la